

**COMPTE-RENDU DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017**

Le 25 septembre 2017 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Léger dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GENEAU Maire.

Date de convocation : 12 septembre 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

PEREZ Emmanuelle	GENEAU Michel	RULLIER Jean-Jacques
BOUDEAUD Nathalie	FEILLEUX Christelle	BONNEAU Régis
DEFOULOUNOUX David	METREAUD Christine	TREBUCHET Gérard
FORT Claude	ROBIN Robert	ROCHARD Cédric

Absents : BERTRAND Alain, LAIDET Michel.

Procurations : Monsieur BERTRAND Alain donne procuration à Monsieur RULLIER Jean-Jacques, Monsieur LAIDET Michel donne procuration à Monsieur TREBUCHET Gérard.

Madame METREAUD a été élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 07 juillet 2017, 14 POUR.

Approbation de l'ordre du jour, 14 POUR.

Le Maire déclare la séance ouverte. Ouverture de séance : 20h50.

Enregistrement par dictaphone.

1. Délibérations à voter :

• **Frais scolaires écoles Saint Hilaire de Villefranche et Berneuil**

Mme METREAUD Christine fait part aux élus que la commune a reçu la facture des frais scolaires de l'école de St Hilaire de Villefranche d'un montant de 1 394 € correspond à l'année scolaire 2016-2017 pour 2 enfants, 1 en maternelle et 1 enfant à l'école primaire.

Frais par enfant: 697 €

Cette dépense s'inscrit au compte 6558.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à payer ces frais s'élevant à 1394 €.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Trois enfants de la commune sont scolarisés sur la commune de Berneuil. La commune accueillante a établi une convention pour le règlement des frais de fonctionnement.

La dépense totale s'élève à 1 280 € pour 2 élèves en maternelle et 1 élève en primaire.

Frais par enfant en maternelle: 475 €

Frais par enfant en primaire: 330 €

Cette dépense s'inscrit au compte 6558.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à signer la convention

- Décide de payer ces frais s'élevant à 1 280 €

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

• **Prêt relais – Budget Les Rives de la Seugne**

Le Maire explique que l'emprunt contracté en 2014 pour le lotissement Les Rives de la Seugne à la Caisse d'Epargne est arrivé à son terme et a été remboursé. Il convient donc de le renouveler pour un montant de 58000€.

La Caisse d'Epargne propose un taux de 0.56% sur deux ans avec remboursements trimestriels (échéance indicative : 81.20€).

M. le Maire pense que ce prêt peut- être étendu à plus de projets.

Des élus souhaitent se renseigner sur le montant maximum à emprunter qui pourrait englober plusieurs projets.

Les élus décident de reporté ce point à une séance ultérieure.

• **Prime de mérite aux diplômés**

La commune a reçu des demandes de prime pour deux administrées nouvellement diplômées afin de les encourager dans leurs futures études.

Mme METREAUD fait lecture des deux courriers.

La commission des finances propose de ne pas donner suite à ces demandes.

Le Maire demande si les élus souhaitent donner une prime.

Vote des élus : POUR : 0 CONTRE : 13 ABSTENTION : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de ne pas attribuer de prime.

• **Baptême de rue – Nouvelle voie L'Ossendière**

Un hameau de maisons d'habitation au village de L'Ossendière va se créer et par conséquent une voie reliant la rue des Mille Fleurs à ce nouvel hameau également, il est proposé de donner un nom à cette nouvelle voie communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte la dénomination «Chemin de l'Aubépine».

- Charge Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste et aux administrations d'Etat.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

• **Dissimulation des réseaux – Financement et convention :**

- Boissouchaud

Génie Civil (télécom) :

TOTAL Dossier HT	TOTAL Dossier TTC	Participation commune %	Echelonnement participation commune
8 178.26 €	9 813.91 €	100%	5 annuités

Reprise EP :

TOTAL Dossier HT	Participation commune HT	Participation SDEER HT	Echelonnement participation commune
5 268.08 €	2 634.04 €	2 634.04 €	5 annuités

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

⊙ Donne délégation de signature à Monsieur le Maire pour signer la convention du dossier ER354-1004 d'un montant de 8 178,26 € HT soit 9 813,91 € TTC et pour toutes les procédures et démarches administratives concernant ce dossier.

⊙ Décide de rembourser ces travaux en 5 annuités sans intérêts ni frais.

⊙ Accepte le devis estimatif de travaux de reprise d'éclairage public d'un montant total de 5 268,08 € HT dont 2 634,04 € à la charge de la commune, de rembourser ces travaux en 5 annuités sans intérêts ni frais.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- Grand Méglade

Génie Civil (télécom) :

TOTAL Dossier HT	TOTAL Dossier TTC	Participation commune %	Echelonnement participation commune
9 332.51 €	11 199.01 €	100%	5 annuités

Reprise EP :

TOTAL Dossier HT	Participation commune HT	Participation SDEER HT	Echelonnement participation commune
15 137.60 €	7 568.80 €	7 568.80 €	5 annuités

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

● Donne délégation de signature à Monsieur le Maire pour signer la convention du dossier ER354-0063 d'un montant de 9332.51 €uros HT soit 11 199.01 €uros TTC et pour toutes les procédures et démarches administratives concernant ce dossier.

● Décide de rembourser ces travaux en 5 annuités sans intérêts ni frais.

● Accepte le devis estimatif de travaux de reprise d'éclairage public d'un montant total de 15 137.60 € HT dont 7 568.80 € à la charge de la commune, de rembourser ces travaux en 5 annuités sans intérêts ni frais.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- Petit Méglage

Génie Civil (télécom) :

TOTAL Dossier HT	TOTAL Dossier TTC	Participation commune %	Echelonnement participation commune
14 442.34 €	17 330.81 €	100%	5 annuités

Reprise EP :

TOTAL Dossier HT	Participation commune HT	Participation SDEER HT	Echelonnement participation commune
14 245.30 €	7 122.65 €	7 122.65 €	5 annuités

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

● Donne délégation de signature à Monsieur le Maire pour signer la convention du dossier ER354-0061 d'un montant de 14 442.34 €uros HT soit 17 330.81 €uros TTC et pour toutes les procédures et démarches administratives concernant ce dossier.

● Décide de rembourser ces travaux en 5 annuités sans intérêts ni frais.

● Accepte le devis estimatif de travaux de reprise d'éclairage public d'un montant total de 14 245.30 € HT dont 7122.65 € à la charge de la commune, de rembourser ces travaux en 5 annuités sans intérêts ni frais.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- Nouvelle voie L'Ossendière

Préparation à l'Eclairage Public :

TOTAL Dossier HT	Participation commune HT	Participation SDEER HT	Echelonnement participation commune
780.36 €	390.18 €	390.18 €	

Génie Civil (extension télécom):

TOTAL Dossier HT	TOTAL Dossier TTC	Participation commune %	Echelonnement participation commune
1 567.81 €	1 881.37 €	100%	5 annuités

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

● Donne délégation de signature à Monsieur le Maire pour signer la convention du dossier ER354-1000 d'un montant de 1567.81 €uros HT soit 1881.37 €uros TTC et pour toutes les procédures et démarches administratives concernant ce dossier.

● Décide de rembourser ces travaux en 5 annuités sans intérêts ni frais.

● Accepte le devis estimatif de travaux de préparation à l'éclairage public d'un montant total de 780.36 € HT dont 390.18 € à la charge de la commune.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Demande de subvention au Département dans le cadre de la répartition des produits des amendes de police année 2017 – Signalisation routière**

La commune peut déposer auprès du Département de la Charente Maritime une demande de subvention dans le cadre de la Répartition 2017 du Produit des Amendes de Police pour l'acquisition de signalisation routière pour une dépense comprise entre 1500 € HT et 7 600 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- De présenter un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime à hauteur de 40 % de la dépense totale HT pour ce projet dont l'estimation est de 6285 € HT soit 7542 € TTC.

Le montant prévisionnel sollicité au Département s'élève donc à 2514€ (6285 € x 40%), reste à la charge de la commune 3771€ HT.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Demande de subvention au Département dans le cadre du Fonds de revitalisation des petites communes – Dissimulation des réseaux/éclairage public**

La commune peut déposer auprès du Département de la Charente Maritime une demande de subvention dans le cadre du fonds départemental d'aide à la revitalisation des petites communes.

Le dossier proposé porte sur les travaux de dissimulation des réseaux sur les secteurs de Boissouchaud, Petit et Grand Méglade et la nouvelle voie de l'Ossendière. Les dépenses éligibles sont uniquement sur le génie civil.

La dépense HT s'élève à 33 520.92€, subventionnable à hauteur de 30% soit 10 056.28 €. Reste à la charge de la commune, 23 464.64€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- De présenter un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime à hauteur de 30 % de la dépense totale HT pour ces travaux dont l'estimation totale est de 33 520.92€ HT.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Horaires de l'éclairage public**

M. DEFOULOUNOUX propose aux élus de réduire les horaires d'éclairage public.

Les élus proposent une réduction d'une heure sur chaque tranche horaire ainsi que l'harmonisation de l'ensemble des horaires de l'éclairage public sur la commune.

Ce point sera remis à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

- **Don sinistrés ouragan IRMA**

L'Association des Maires de France appelle à la solidarité nationale avec les victimes de l'ouragan Irma et ceux venus à la suite.

Une subvention est possible au compte 6574 via les ONG Protection civile et Croix-Rouge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- De verser la somme de 250 € aux ONG protection civile et Croix Rouge, soit 125 € chacune, sur le compte 6574.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Compte-rendu des travaux :

- **Abri des pèlerins :** Les travaux ont été en majeure partie réalisés. La commune bénéficie de l'aide du Département et celle de l'Etat (DETR- dossier 2016, refusé dans un premier temps et réétudié par la Sous-Préfecture de Jonzac à la demande du Maire en 2017).
Mme PEREZ demande si la commune fera une inauguration.
M. le Maire dit que c'est prévu mais pas seulement pour l'abri des pèlerins.
Mme BOUDEAUD dit qu'il existe un abri à Saintes, il faudrait les contacter pour leur signaler la halte de Saint-Léger.
M. le Maire dit qu'il reste à mettre une carte des chemins de Compostelle du Département de la Charente-Maritime.
Une magnifique sculpture d'un pèlerin indiquant le chemin a été réalisée.
M. Le Maire prévient qu'une infiltration d'eau a été identifiée chez un administré suite à la pose de graviers à l'abri. La terre absorbe moins l'eau. Le problème sera résolu rapidement, M. PIERRE a été sollicité.
- **Dissimulation des réseaux :**

Les travaux aux Tallas sont pratiquement terminés.

Les Potirons, il reste un peu de voirie, et un réverbère aux Chevaliers.

M. ROBIN demande où en sont les sinistres sur les candélabres à l'Ossendière et Chez Bonpain.

M. DEFOULOUNOUX répond que les dossiers sont en cours. Les assurances ont été saisies. Les devis sont arrivés.

Vaumondois, c'est en cours de réalisation.

▪ Salle annexe :

Les travaux devraient débuter en fin d'année.

Mme BOUDEAUD demande quand les travaux vont commencer, pour Halloween.

M. le Maire dit que des entreprises se sont retirées ou prennent du temps pour réunir toutes les pièces administratives du marché, ainsi que des lots infructueux, ce qui retarde le commencement des travaux.

Mme BOUDEAUD regrette que les travaux ne soient pas commencés.

M. le Maire dit qu'une subvention a été accordée par le Département, celle de l'Etat (Dossier DETR 2017) devrait être annoncée prochainement.

▪ Voirie :

Travaux réalisés : Rue des Lilas, Rue du Logis, chemin de la Rente, Rue des Pierrières, Rue des Jacynthes, PATA, revêtement.

Traverse Le Peu-Chez Mercier : projet toujours en cours mais qui a pris du retard pour des raisons de disponibilité de matériels.

▪ Emploi aidé : M. LAMBERT a demandé un congé parental. M. le Maire a souhaité de recruter un agent en emploi aidé à hauteur de 70%. Une personne a été recrutée. Toutefois, cette personne a souhaité stoppé ce contrat en vue d'un emploi permanent dans une entreprise agricole.

Mme BOUDEAUD demande quand M. LAMBERT part en congé parental et quand il a déposé sa demande.

Mme METREAUD dit qu'il part au 01 octobre et a déposé courant juillet.

Mme PEREZ demande comment la commune va combler l'absence de M. LAMBERT.

M. le Maire dit qu'il faudra trouver une solution pour soulager le travail de M. GUICHETEAU.

M. ROBIN interpelle l'assemblée car il lui a été rapporté que des agents travaillent chez eux avec le matériel de la commune ou en dehors des heures de travail. Il demande comment ça se passera si un accident survient.

M. le Maire lui répond que ça fait 15 ans que le Maire le signale.

M. ROBIN dit que ce n'est pas le maire qui est responsable en cas d'accident, mais la commune. Cela peut coûter très cher.

Mme FEILLEUX interpelle M. ROBIN en lui faisant la remarque que quand c'est le maire qui est responsable, ce n'est pas grave mais si c'est la commune c'est plus inquiétant et dans cette situation, on prend en considération les responsabilités.

Mme BOUDEAUD dit que c'est toujours la commune qui est responsable.

Mme FEILLEUX pense que cela embête moins certains élus quand c'est le Maire seul qui est attaqué.

M. le Maire a déjà convoqué les agents pour expliquer certaines situations qui ne correspondent pas à l'état et au statut d'un agent de la fonction publique territoriale. M. le maire développe certains cas concrets.

M. DEFOULOUNOUX dit que M. ROBIN devrait parler aux agents directement.

M. le Maire refuse cette solution. Les agents font des états de leurs heures supplémentaires.

Mme PEREZ dit qu'il existe des gens qui aiment leur travail et qui veulent finir leur travail malgré les heures. On veut trop faire rentrer les gens dans des cases, c'est la société actuelle.

Mme BOUDEAUD demande comment combler l'absence de M. LAMBERT.

M. le Maire répond que la commune a déjà vécu cette situation pendant 2 ans ½, il missionnera des entreprises privées pour faire certains travaux. Il n'y a aucune difficulté à résoudre, seulement une adaptation à la situation du moment.

▪ Conduite d'eau à Boissouchaud :

Les travaux vont être réalisés.

▪ Abri de bus dégradés :

M. le Maire dit que M. Robin qui s'occupait des abris de bus ne s'en occupe plus.

M. ROBIN dit que c'est la personne de l'entreprise qui a démissionné.

M. le Maire dit que les agents vont remplacer les panneaux dégradés.

- Entretien des délaissés de la centrale photovoltaïques :
L'entreprise ATEL a commencé à débroussailler.
M. TREBUCHET interpelle le Maire pour dire que le travail n'est pas fini.
M. le Maire répond qu'il est prévu que les employés reviennent, tout ne peut se faire en une seule fois.
Les travaux sont étalés dans le temps.
Du bois est disponible pour les personnes intéressées.
- Réservations des salles communales :
Les réservations se font auprès du secrétariat. Il est demandé que les personnes réservent dans les meilleurs délais.
- Plaque du monument aux morts :
La plaque va être déposée avant le 11 novembre.
- Ossuaire :
Les plaques répertoires vont être complétées avec l'inscription des noms des défunts exhumés.
- Stèle FNACA :
Il faut prendre une décision. La solution de mettre une plaque sur le monument aux morts n'est pas forcément une bonne idée, compte-tenu que le conflit en Afrique du nord n'est pas une guerre.
Mme BOUDEAUD demande si des Saint-Légérois sont morts en Afrique du Nord.
M. le Maire dit qu'il n'y en a pas eu.
M. DEFOULOUNOUX dit que de nombreuses communes les intègrent aux monuments aux morts, la FNACA est d'accord pour qu'une plaque soit posée sur le monument aux morts.
M. BONNEAU dit que l'emplacement de la stèle était réservé.
M. DEFOULOUNOUX explique les différents avec les riverains.
M. ROBIN demande si la FNACA a participé à la dépense.
M. le Maire répond que non.
- M. le Maire informe les élus qu'il a été de nouveau désigné membre de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), par le Préfet.
Une réunion de la Commission Départementale de la Sécurité Routière aura lieu le 09 octobre à La Rochelle. M. le Maire ne pourra y assister compte tenu de la réunion de conférence nationale des territoires sur l'arrondissement de Jonzac organisée le même jour par Mme le Sous-Préfet de Jonzac et M. le Président de la CDCHS.
Réunion Téléthon le 01 octobre à Rochefort.
- Projet jeune square André Chauraud :
Le projet suit son cours.
- Achats divers :
Vaisselle pour les salles pour 150 personnes.
Il faudra voir pour louer la vaisselle ou la mettre à disposition.
- Mairie :
Parquet du secrétariat poncé et vitrifié.
Création d'un parquet entre le secrétariat et la salle du Conseil.
- Subvention :
Voir pour demander une subvention au Département pour de la voirie pour l'année 2017.
Dossier 2016 : attribution de 20 000€ sur budget 2017.
Dossier à établir, il sera transmis au Département.
- Bâtiment technique :

Le projet avance. Les réunions avec les entreprises se passent bien.
Les réunions ont lieu tous les mercredis.
Le terrassement a été réalisé.

- Panneau d'agglomération :
M. FORT a demandé au service départemental de déplacer le panneau d'agglomération à Lijardière.
- Travaux du Département :
Le Département va effectuer des travaux entre septembre et novembre sur le domaine routier pour améliorer le passage du Vision d'Europe.
- Colonnes à verre :
La CDC remplace les colonnes à verre sur tout le territoire de la Haute-Saintonge. Ces nouvelles colonnes seront équipées d'un accès aux personnes à mobilité réduite et seront disponibles courant premier trimestre 2018.
L'éco-organisme qui soutient le recyclage du verre préconise une colonne pour 200 habitants. Actuellement, il y a 7 colonnes pour 600 habitants, 2 colonnes seront peut-être supprimées sur Saint-Léger, aux Racauds et L'Ossendière.
M. le Maire a demandé un entretien avec le service concerné afin de conserver ces colonnes. Le Maire et les élus regrettent la disparition des bennes mobiles. M. le maire était le défenseur de ce service de proximité.
- Congrès des Maires du 21 au 23 novembre à Paris.
- Installation d'un cabinet de kinésiologie humaine et animale à Saint-Léger, Mme CHAURAUD Valentine.
- Animaux sauvages :
Pose d'une signalisation sur les routes départementales pour les animaux sauvages (sangliers..).
- Mutuelle :
Mme BOUDEAUD demande si les agents sont affiliés à la SMACL.
M. le Maire répond que la commune a une assurance.
Mme BOUDEAUD dit que cette mutuelle peut prendre en charge les salaires de l'agent en maladie professionnelle.
M. le Maire et Mme METREAUD répondent que c'est une question à développer.
- Stationnement du camping-car à la salle des fêtes:
Mme BOUDEAUD demande pourquoi il y a un camping-car devant la salle des fêtes depuis plusieurs jours.
M. le Maire répond que le camping-car doit partir. Il a reçu toutes les doléances et fait la synthèse. Il faut comprendre certaines situations.
Mme BOUDEAUD pensait qu'il était en panne.
Mme PEREZ pense qu'il y a des endroits plus adaptés pour le stationnement de ce véhicule.

Fin de séance : 23h09.

La secrétaire de séance,
Christine METREAUD.



Le Maire,
Michel GENEAU.

